

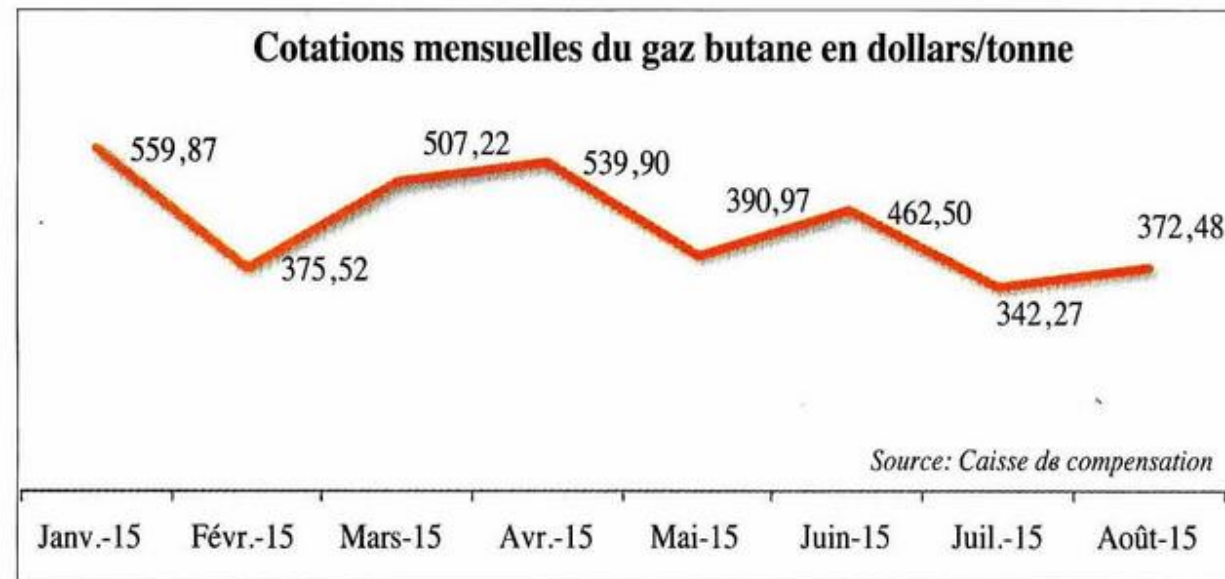
La compensation décroche de moitié

• La Caisse table sur une économie de 10 milliards de DH à fin 2015

• Les arriérés des opérateurs apurés pour la totalité

LA charge de compensation reste sur trend baissier. A fin août dernier, elle s'est établie à 9,6 milliards de DH contre 19 milliards à la même période de 2014, soit un plongeon de près de moitié. Et la Caisse compte réaliser un gain de 10 milliards de DH sur l'année en cours. Car l'essentiel de la facture a concerné les arriérés des produits pétroliers. Pour le moment, seuls le gaz butane et le sucre restent compensés. Leurs créances ont été également apurées à fin août dernier moyennant un montant de 3,3 milliards de DH. Mais la quasi-totalité a été décaissée au profit des opérateurs du gaz butane: 69%. Ceci correspond bien évidemment aux dossiers reçus par la Caisse à la date du 31 août 2015.

Comparé à la même période de l'année dernière, le montant dû au titre de la subvention du gaz butane et du sucre a accusé une forte baisse de 61%. C'est



Après un début d'année marqué par la baisse, les prix du gaz sont repartis à la hausse aux mois de mars et avril, cette tendance haussière est le résultat des conditions météorologiques et des niveaux de stock. Etant donné que la production du gaz n'est pas saisonnière mais continue, la demande résidentielle est concentrée sur les périodes hivernales, pendant lesquelles les prix augmentent

quasiment une économie de l'ordre de 5,4 milliards de DH.

L'explication est surtout fournie par l'effet prix. En juillet dernier, les cours du gaz butane se sont établis en moyenne à 372,5 dollars la tonne contre 809,23 dollars à la même période de 2014. Cependant, le volume importé et consommé n'a pas augmenté. Il se stabilise depuis plusieurs années aux alentours de 2 millions de tonnes.

A noter que la multiplicité des marchés des gaz de pétrole liquéfiés ne permet pas d'avoir un prix de référence mondial du GPL comme il en existe pour le pétrole.

Par ailleurs, la fixation des prix des GPL (en plus de l'offre et de la demande) dépend fortement de la destination du produit et de son utilisation. Plus le lieu de destination est éloigné, plus les charges sont onéreuses. Or, la Caisse de compensation intervient à plusieurs stades de la filière gazière. Elle soutient d'abord le coût à l'importation. Elle compense ensuite le stockage au niveau des entreprises et des terminaux de réception. Elle prend enfin en charge les frais de transport depuis la source d'approvisionnement jusqu'aux centres emplisseurs. C'est au bout du processus qu'intervient la compensation du

prix du gaz butane en prenant en charge le différentiel entre le coût réel du produit et celui fixé à la vente au public.

Pour ce qui est du sucre, la compensation a porté sur un milliard de DH à fin août dernier, en baisse de 23% par rapport à la même période de 2014. Pour cette filière les perspectives s'annoncent également favorables en raison du trend baissier des cours mondiaux du sucre brut et du niveau élevé de la production locale. □

A. G.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com